



Attention : réforme
de l'apprentissage en
cours (Rentrée 2019)

LES AIDES REGIONALES AUX APPRENTIS

<p>AIDES POUR L'HEBERGEMENT ET LA RESTAURATION</p>	<p>Le montant s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5,50 € pour l'hébergement • 2,50 € pour le repas du soir (dîner) • 1,00 € pour le petit-déjeuner • 2,50 pour la restauration (déjeuner) <p>L'aide est versée directement au CFA qui la déduit de la facture faite à l'apprenti pour l'hébergement et la restauration.</p> <p>Cette aide concerne tous les apprentis qui se restaurent ou prennent leur nuitée au sein du CFA ou dans une structure d'accueil ayant signée une convention avec le CFA. Cette mesure ne s'applique pas aux apprentis dès lors que le service est proposé dans un lycée.</p>
<p>AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT DES APPRENTIS</p>	<p>Les apprentis inscrits en 1^{ère} année sur des formations de niveaux 5 et 4 peuvent bénéficier d'un premier équipement acheté par la Région Nouvelle-Aquitaine et remis par le CFA.</p> <p>Cette aide est réservée aux professions pour lesquelles un équipement spécifique est nécessaire et permet de couvrir au moins partiellement le besoin.</p>
<p>FONDS SOCIAL D'AIDE AUX APPRENTIS DE LA REGION NOUVELLE-AUITAINE</p>	<p>Le FSAA permet d'aider les apprentis dont les difficultés financières pourraient compromettre la poursuite du contrat.</p> <p>Le dossier est constitué avec le CFA qui attribue directement l'aide plafonnée à 750 €, elle pourra être portée à titre exceptionnel jusqu'à 1 500 €.</p>
<p>AIDE AU PERMIS B</p>	<p>Une aide au financement du permis B peut être octroyée pour les apprentis de 17 à 25 ans. Le montant de l'aide est de minimum 400 € jusqu'à 1 200 € et est attribuée sous conditions de ressources.</p>
<p>LA MOBILITE INTERNATIONALE</p>	<p>Des aides pour les stages ou séjours d'études à l'étranger peuvent être accordées dans le cadre de la formation, sous conditions.</p>

Pour plus d'informations :

Les services de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Service relation aux usagers - du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

Téléphone : 05.49.38.49.38 / Courriel : aidesapprentissage@nouvelle-aquitaine.fr

Sur le site :

➤ Le guide des aides : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

➤ Toute l'info jeunesse : <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/>

